

14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 92713 | De M. Gwendal Rouillard (Socialiste, républicain et citoyen - Morbihan) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire | | Ministère attributaire > Économie |
| Rubrique > sécurité sociale | Tête d'analyse > cotisations | Analyse > site internet de l'URSSAF. calculateur. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 26/01/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprises de TPE, et par les artisans. Ces derniers, pour des raisons économiques, préfèrent ne pas faire appel à un comptable et établissent régulièrement eux-mêmes les bulletins de salaires de leurs salariés, en s'appuyant sur le site officiel de l'URSSAF, et notamment sur le calculateur officiel de la réduction dite « Fillon ». Après de nombreux dysfonctionnements, le calculateur a, il y a quelques mois, été supprimé du site, forçant les employeurs habitués à faire eux-mêmes cette partie complexe et chronophage de la comptabilité. Aussi, alors que le Gouvernement a engagé d'importantes réformes de simplification en direction des entreprises, il se demande si la mise en place d'un nouveau calculateur est envisagée.